



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :

17

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de membres absents : 3

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 11 mars 2025

OBJET :

DE-CCAS-25-03-1-07) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION "VOTRE ECOLE CHEZ VOUS" POUR LA SCOLARISATION
A DOMICILE D'UN ELEVE VINCENNOIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE
2024/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 06 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE,
Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION,
M. POLITZER, Mme SERVIAN, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme LIBERT (pouvoir à Mme BRÉON), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme JOURION), Mme PINÇON (pouvoir à Mme GAUVAIN).

Excusés : M. CHARDON, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme MARTIN.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Considérant la volonté du CCAS de soutenir les actions en faveur des personnes porteuses de handicap ;

Considérant la proposition de la Vice-présidente de verser une subvention d'un montant de 600 € à l'association *Votre École Chez Vous* qui scolarise gratuitement à son domicile un élève vincennois porteur de handicap ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Décide d'attribuer, sur l'exercice 2025, une subvention de 600 € à l'association *Votre École Chez Vous*.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé